

INVENTER DES PASSERELLES ENTRE LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET LES INSTANCES PARTICIPATIVES LOCALES

Ancien responsable régional des maisons des jeunes et de la culture, Patrik Paupy représente depuis 2006 les conseils de quartier du 5^e arrondissement au sein du collège « représentation territoriale des habitants » du Conseil de développement. Il revient pour nous sur la participation des habitants aux différentes échelles du territoire et sur les « passerelles » à créer entre ces différentes instances consultatives.

Vous participez depuis 2004 aux travaux du Conseil de développement et depuis 2005 à la vie de votre conseil de quartier, que pensez-vous avoir retiré de ces engagements ?

J'ai pu acquérir une meilleure connaissance des enjeux d'agglomération et des problèmes urbains, comme le logement. Cela m'a fait prendre conscience de la contrainte temporelle à laquelle sont confrontés les élus : dans la pratique, on se rend par exemple compte qu'on ne peut pas régler le problème du logement en un mandat !

J'ai également pu confronter et échanger mon point de vue avec d'autres membres « mieux armés ». Cette possibilité de rencontrer une diversité de points de vue est une vraie richesse que l'on trouve dans les instances de participation. Grâce à elle, on apprend à être plus compétent et plus nuancé dans ses propos...

Vous êtes à la fois membre d'un conseil de quartier (Ménival, Battières, La Plaine) et membre du Conseil de développement, comment envisagez-vous ce double rôle ?

Il y a une certaine complémentarité entre les débats du Conseil de quartier et ceux du Conseil de développement. Au sein du conseil de quartier on aborde plus les questions de proximité et de cadre de vie comme la propreté ou la circulation. Au Conseil de développement on traite des enjeux plus globaux au travers de documents stratégiques comme le SCOT ou Lyon 2020.

Mais il y a des articulations et passerelles à établir entre ces deux échelles de participation, pour faire que l'information soit à la fois montante et descendante. Je trouve intéressant pour un conseil de quartier, de ne pas se limiter à l'échelle de la proximité.

Inversement, le Conseil de développement a tout à gagner à ouvrir ses débats aux structures participatives locales. Il faut être en capacité de confronter les réflexions des uns et des autres : entre conseils de quartier du même arrondissement, entre conseils de quartier et Conseil de développement etc.

Aujourd'hui, avec l'imbrication des structures locales (commune, agglomération, département, région...), nous sommes obligés d'avoir une vision plus transversale des enjeux.

Par exemple, dans le travail entre les 4 conseils de quartier du 5^e arrondissement sur la vision métropolitaine, on a pu voir que les participants étaient intéressés par les problématiques de stratégie d'agglomération et qu'ils ont pu dégager d'eux-mêmes des priorités (transports et logement), qui sont aujourd'hui des enjeux métropolitains.

Quelles propositions feriez vous pour multiplier les passerelles entre les différentes instances de participation ?

Au niveau du Conseil de développement, les représentants territoriaux doivent être ce lien entre le Conseil de développement et les structures locales qu'ils représentent (conseil de quartier, comité d'intérêt local et association d'habitants...).

Ensuite, il faut voir comment peuvent être élaborés des outils d'information et de vulgarisation sur certaines thématiques au niveau du Conseil de développement. La lettre que nous avons élaborée est un support pédagogique pour informer les membres des conseils, les habitants et aller plus loin sur une réflexion partagée.

Un autre moyen, serait de créer une « biennale de la démocratie participative » à l'échelle de l'agglomération voire de la métropole, pour réunir l'ensemble des citoyens impliqués, au-delà de leur « cadre » territorial habituel. Cela donnerait un côté « événementiel » à la démocratie participative, tout en favorisant l'échange de bonnes pratiques à partir d'un travail réel de terrain.

Enfin, il serait intéressant que le Conseil de développement travaille systématiquement en lien avec les structures participatives locales à la production de ses contributions. Mais cela nécessite du temps supplémentaire et des délais de travail plus long, car la participation des habitants demande du temps et se construit progressivement.

La démocratie, c'est aussi une question de temps à partager.



Patrik Paupy



conseil de développement
PARTICIPER, DÉBATTRE ET PROPOSER
GRAND LYON

LA LETTRE D'INFORMATION | DÉCEMBRE 2008 | N°2

20, rue du Lac, BP 3103 69399 Lyon Cedex 03

Tél. : 04 78 63 41 82 - Fax : 04 78 63 48 80

Mail : conseildeveloppement@grandlyon.org

Directeur de la publication :

Jean Frébault

Comité de rédaction :

Pierre-Henri Bigeard, Sandrine Bitat, Catherine Grandin-Maurin, Patrik Paupy, Pierre-Yves Tesse, Jacques Welker

Équipe de rédaction :

Pascale Gibert-Ledru, Carole Mathieu

Conception graphique :

Unité Mobile

Réalisation et mise en page :

Christine Dufaut / Bruno Ghiringhelli

Crédits photos :

Jacques Leone, Grand Lyon

GRANDLYON
communauté urbaine

LA LETTRE

du Conseil de développement du GRANDLYON



ÉDITO

Dans un contexte de crise financière qui interpelle le monde économique et l'ensemble des citoyens et qui aggrave la fragilité des populations les plus précaires, il apparaît que l'expression de la société civile est encore plus indispensable au débat démocratique local. Cette préoccupation est au cœur des réflexions du Conseil de développement, comme l'illustrent ses travaux récents sur le logement, les personnes absentes du débat public et le plan de mandat du Grand Lyon. Face à ce climat de profondes incertitudes, le Conseil de développement souhaite plus que jamais diffuser un message d'ouverture et de partage et renforcer le lien entre production de richesses et solidarité, équité sociale et défi énergétique. Ces préoccupations sont présentes dans les différents articles du nouveau numéro de la lettre d'information.

+++++ Le Comité de rédaction.

INTERVIEW

LES ENJEUX DU PROCHAIN MANDAT EN MATIÈRE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Gérard Claisse, le vice-président du Grand Lyon en charge de la participation citoyenne et du Conseil de développement.



Gérard Claisse

Ce numéro est consacré à la présentation de la contribution du Conseil au plan de mandat 2008-2014 du Grand Lyon.

En matière de démocratie participative, quels grands enjeux ont été identifiés par le Grand Lyon pour le prochain mandat ?

Il y a quatre axes prioritaires.

Le premier est la réalisation de l'acte 2 de la Charte de la Participation. En 2003, nous avons été la première communauté urbaine à se doter d'une charte de la participation, qui, depuis, a été mise en œuvre, notamment à travers la concertation sur les projets. Aujourd'hui le Grand Lyon souhaite gravir une marche supplémentaire, en organisant une concertation plus en amont sur les documents stratégiques. Nous devons progresser dans l'écoute et la prise en compte des attentes de la « majorité silencieuse » peu représentée dans les dispositifs de concertation (jeunes, personnes en difficulté...) grâce à des outils mieux adaptés : enquêtes, sondages délibératifs, blogs...

Deuxième axe : conforter le Conseil de développement dans ses moyens et dans ses relations avec l'institution, les élus et les services du Grand Lyon. La montée en puissance du Conseil de développement doit se poursuivre, en développant ses outils de communication et en confortant son rôle de « développeur de débat public ».

La troisième priorité est la mise en réseau par la Communauté Urbaine des acteurs de la démocratie participative. Le Grand Lyon doit assumer ce rôle d'ensemblier et de capitalisation des expériences menées à des échelles territoriales plus limitées (communes ou quartiers). Nous allons commencer par construire un réseau des services de la démocratie locale présents dans les communes de l'agglomération et organiser tous les deux ans une rencontre des acteurs de la démocratie participative (élus, services, habitants), à l'échelle de l'agglomération.

Enfin, le quatrième objectif est de progresser dans le dialogue autour de l'amélioration de la qualité des services urbains de proximité (propreté, voirie), avec la mise en place en 2010 d'un système de suivi et de traçabilité des demandes d'intervention formulées par les habitants et conseils de quartier. Dans le même sens, nous souhaitons conforter la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en l'ouvrant sur de nouvelles problématiques comme le

développement durable ou la cohésion sociale.

Vous êtes adjoint à la ville de Lyon en charge de la démocratie locale et vice-président au Grand Lyon. Comment envisagez-vous l'articulation des différentes échelles de la participation ?

Nous sommes dans un modèle à inventer, avec 3 échelons qui se croisent : l'arrondissement, la ville et la communauté urbaine. On doit donc construire des passerelles entre toutes ces échelles, en travaillant en lien avec les conseils de quartier par exemple sur des sujets comme les projets urbains, qui relèvent de la compétence du Grand Lyon mais qui ont un impact direct sur le cadre de vie des habitants ou sur la question des services de proximité comme les travaux de voirie, la propreté ou les déchets. On peut aussi imaginer associer les conseils de quartier à la priorisation de certains budgets d'investissement qui sont de compétence Grand Lyon.

Sur les Conseils de quartier, il est important de rappeler qu'ils sont de la responsabilité des mairies des communes et des arrondissements. Par exemple, la Ville de Lyon va devenir un centre de ressources pour mieux accompagner les conseils de quartier dans leur travail et pour favoriser l'échange d'expériences.

POUR EN SAVOIR PLUS RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES CONTRIBUTIONS SUR :

Site du Conseil de développement

<http://www.grandlyon.com/Conseil-de-developpement.1381.0.html>

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES :

Site du Site du Grand Lyon

www.grandlyon.com

Millénaire3

www.millenaire3.com

CONTRIBUTION AU PLAN DE MANDAT

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT CONTRIBUE À L'ÉLABORATION DU PLAN DU MANDAT 2008-2014 DU GRAND LYON

Le Président du Grand Lyon a demandé au printemps 2008 au Conseil de développement d'élaborer une contribution sur le plan de mandat 2008-2014.

Après trois mois de synthèse des travaux antérieurs, d'échanges en groupes de travail et le dépouillement d'un questionnaire envoyé à ses 260 membres, le Conseil a dégagé 8 axes sur lesquels il a exprimé ses attentes vis-à-vis des élus du Grand Lyon et de ses partenaires, avec pour fil rouge le concept de « métropole intégratrice ». Cette contribution a été présentée en séance plénière le 30 octobre 2008 au Président du Grand Lyon qui lui a réservé une attention particulière et s'est prononcé favorablement sur la prise en compte de plusieurs des propositions présentées.

SYNTHÈSE DE LA CONTRIBUTION DU CONSEIL

Face aux grandes crises (énergétique, financière, sociale) qui touchent tout un chacun et à la précarité croissante, le Conseil a choisi de porter un message en faveur de l'ouverture, de l'innovation, du croisement dans tous les domaines, ainsi que de la mobilisation de toutes les énergies présentes sur le territoire. Il fait le pari que par ce biais, la métropole pourra répondre aux changements nécessaires.

TROIS ORIENTATIONS INCONTOURNABLES À METTRE AU RANG DES PRIORITÉS ET SUR LESQUELLES UN CAP SIGNIFICATIF EST À FRANCHIR

AXE 1 ++++++ RÉPONDRE À LA GRAVITÉ DE LA CRISE DU LOGEMENT

Reprenant les préconisations émises dans sa contribution sur le logement, le Conseil de développement invite le Grand Lyon à engager un plan à 10 ans, combinant des réponses **certes quantitatives mais aussi qualitatives** (fluidité du parcours résidentiel, développement de modèles alternatifs, accompagnement social, mobilisation du parc privé, etc.), ainsi que l'articulation entre les politiques de logement, de transports, d'urbanisme, de foncier, etc. et une répartition de la charge entre acteurs du logement, publics et privés.

AXE 2 ++++++ PROMOUVOIR LES OUTILS D'UNE POLITIQUE FONCIÈRE AUX OBJECTIFS PLUS AMBITIEUX

Le Conseil préconise une politique foncière anticipatrice s'appuyant sur une diversité d'outils : maîtrise foncière, actions

de régulation du marché, nouvelles formes de partenariats publics privés. Il préconise également que soit organisée une table ronde associant l'ensemble des professionnels concernés pour approfondir les différentes pistes évoquées. Enfin, il plaide pour une expertise indépendante des différents outils afin d'éclairer les choix qui seront faits.

AXE 3 ++++++ DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS ADAPTÉE EN RÉPONSE À L'AGGRAVATION DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE ET AU DÉFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Partant du constat que l'on assiste actuellement à un **basculement inédit des comportements liés aux déplacements** du fait de l'augmentation du coût de l'énergie notamment, le Conseil de développement considère que les six prochaines années doivent être une période de mutations profondes des modes de transports et de leur usage, pour les personnes comme pour les entreprises.

Il préconise notamment d'**accroître les capacités du réseau de transports en commun actuel**, d'en poursuivre l'extension notamment en grande périphérie en lien avec le réseau ferré, de revoir la structure du réseau de surface en site propre, d'étendre les capacités des parcs relais, et d'**aller plus loin dans le redéploiement des espaces et des budgets de voiries en faveur des modes doux sécurisés**.

Il s'engage aussi à participer pleinement à l'animation du débat citoyen sur trois sujets : la mobilisation citoyenne en faveur de la mobilité durable, les questions de tarification des déplacements et les infrastructures de transports.



De gauche à droite : Gérard Claisse, vice-président du Grand Lyon, Gérard Collomb, président du Grand Lyon, Jean Frébault, président du Conseil de développement

TROIS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DÉJÀ FORTEMENT PORTÉES PAR LE GRAND LYON ET SES PARTENAIRES

AXE 4 ++++++ CONSOLIDER ET DIVERSIFIER LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN S'APPUYANT NOTAMMENT SUR LE TISSU DES PME DE LA MÉTROPOLE

Le Conseil de développement invite le Grand Lyon à être attentif à la bonne dynamique des pôles de compétitivité et à diversifier les pôles d'excellence, autour, par exemple, d'une filière éco-construction ou bien encore dans des domaines tels que les cleantech, les énergies renouvelables, la gestion des risques, etc. Pour le Conseil de développement, la compétitivité du territoire passe aussi par la capacité de rapprochement des acteurs et de croisements des compétences, la création de réseaux, la valorisation, l'implication et l'**animation du tissu économique local riche de nombreuses PME qui sont porteuses des innovations de demain**.

Le Conseil considère que le Grand Lyon doit être porteur de cette ambition et mettre en œuvre les différents moyens pour l'atteindre, de l'animation des partenariats à la mise en place des services basiques aux entreprises pour accompagner leur développement international notamment.

Concernant l'université, le Conseil plaide pour que le Grand Lyon contribue à **donner plus de visibilité au PRES (Pôle Recherche Enseignement Supérieur) et à faire en sorte que la mise en œuvre du Plan Campus permette d'ouvrir pleinement l'Université sur la Ville**. Souvent traité comme un « monde à part », l'économie est pourtant au cœur de la vitalité de l'agglomération. Elle doit donc constituer un sujet à part entière pour les citoyens. Le Conseil est prêt à prendre sa part dans ce chantier.

AXE 5 ++++++ UN URBANISME AU SERVICE DU VIVRE ENSEMBLE, DE L'URBANITÉ ET DE LA VILLE DURABLE

Le Conseil de développement salue la dynamique urbaine impulsée par les grands projets d'agglomération (Lyon Confluence, La Duchère, Carré de Soie). Il fait toutefois part de son souhait que le Grand Lyon mette en avant les **préoccupations de qualité architecturale et environnementale, de mobilité des biens et des personnes, de mixité sociale et générationnelle**, pour éviter la gentrification, et de préservation du patrimoine, tant bâti que naturel, dans le respect de la biodiversité pour conduire une politique d'urbanisme durable.

Il invite aussi à ce que l'espace public s'ouvre plus largement à l'art et à la culture pour y favoriser l'expérience esthétique individuelle mais aussi l'appropriation collective et le métissage. Autant de critères qui composent pour lui le plaisir de vivre en ville.

Le Conseil de développement propose que le Grand Lyon se dote d'outils partagés par l'ensemble des acteurs tels qu'un **référentiel « habitat durable »** ou encore une **« charte de la mixité sociale »** auxquels il est lui-même prêt à contribuer.

AXE 6 ++++++ L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX SAVOIRS POUR TOUS : UN POTENTIEL CONSIDÉRABLE À MIEUX VALORISER

Le Conseil de développement estime qu'au cours du prochain mandat, les principales actions à développer devraient

d'abord viser à **valoriser le potentiel de l'agglomération, en s'appuyant sur ce qui existe, et sur les nombreux points forts de la métropole**.

Il suggère que de nouvelles avancées soient proposées dans 3 directions :

+ **Concilier l'excellence et l'élargissement diversifié des publics**, notamment par un croisement des disciplines qui disposent déjà d'un solide ancrage (danse, musiques actuelles, art contemporain, lumière) et le soutien aux événements « off » lors des festivals et des biennales.

+ **Développer au travers des pratiques artistiques le brassage social**, l'appropriation citoyenne et le maillage territorial, notamment en recensant à l'échelle de l'agglomération les « petites structures » et en accompagnant la coopération (échanges d'expériences, mutualisation de moyens y compris avec les grosses institutions, etc.).

+ **Développer les coopérations entre territoires**, entre disciplines artistiques, et avec les acteurs économiques de la métropole.

Il estime enfin que la création culturelle pourrait être rendue plus visible dans l'espace urbain à l'échelle de la ville, de l'agglomération ou de la région urbaine à l'instar de Barcelone, Berlin ou d'autres métropoles européennes, qu'il s'agisse de la présence des arts plastiques et de l'art contemporain, de l'ouverture des lieux culturels dans la ville, de la place donnée à l'architecture et à l'art urbain.

PARTICIPATION ET GOUVERNANCE : POUR DE NOUVELLES AVANCÉES DANS LES OUTILS ET LES MÉTHODES

AXE 7 ++++++ DE NOUVELLES AVANCÉES EN MATIÈRE DE PARTICIPATION À LA VIE CITOYENNE

Sur cet axe les propositions du Conseil se déclinent en trois axes majeurs :

+ **Organiser l'écoute des personnes absentes du débat public et mieux prendre en compte leurs attentes**. Qu'il s'agisse des personnes en situation précaires, des résidents étrangers ou bien encore des jeunes, le Conseil de développement formule un certain nombre de propositions visant à leur offrir des scènes d'expression et de dialogue adaptées.

+ **Aller vers un acte 2 de la charte de la participation du Grand Lyon**. Cet acte 2 pourrait notamment permettre de tra-

vailer sur de nouveaux outils d'écoute et de veille sur les attentes des citoyens.

+ **Mobiliser le Conseil de développement sur de nouvelles attentes**, en améliorant notamment son dialogue avec les élus, ses articulations avec les conseils de quartiers et les CIL, en faisant en sorte qu'il développe de nouvelles formes de débat public et en systématisant sa présence dans l'accompagnement des principaux chantiers de planification.

AXE 8 ++++++ CONFORTER LA GOUVERNANCE PUBLIQUE À L'ÉCHELLE DU GRAND LYON ET DE LA MÉTROPOLE

Au travers de l'ensemble de sa contribution, le Conseil de développement a mis en avant le **rôle d'initiateur, d'ensembleur, de tête de réseau** que doit jouer le Grand Lyon au sein de la métropole.

Au-delà, certaines avancées lui semblent à ce jour nécessaires pour affirmer l'existence de l'échelle métropolitaine dans plusieurs domaines comme :

- les transports, par la mise en place d'une autorité unifiée,
- le foncier, par la création d'un outil à cette échelle,
- le développement économique par le renforcement des coopérations avec Saint-Étienne et le Nord Isère notamment au sein des pôles de compétitivité,
- la planification territoriale, par le prolongement du chantier interscot et le renforcement du rôle de la RUL,
- la structuration de la parole de la société civile par la poursuite des échanges avec les autres conseils de développement de la métropole.

Le Conseil de développement appelle de ses vœux un **projet de requalification économique / urbaine / culturelle de l'ensemble Vallée du Rhône et du Gier** qui inscrirait visiblement cette réalité métropolitaine dans le territoire.



Plus de cent membres ont participé avec attention à la présentation au président du Grand Lyon de la contribution du Conseil de développement au plan de mandat 2